



COLLÈGE NOTRE DAME DU PONT
Groupe Scolaire Notre Dame du Pont

5 avenue François BILLOUX
56600 LANESTER
Tel : 02 97 76 10 25
Courriel : secretariat@ndplanester.org

TARIFS 2020 -2021

Contribution des familles :

La contribution des familles permet de financer les dépenses de fonctionnement et surtout d'investissement non prises en charge par l'état et les collectivités territoriales : entretien des bâtiments, achats de matériel

La contribution mensuelle est de 33, 00 € sans les frais annexes (sur 10 mois).

Frais annexes

Les frais annexes (fichiers français, anglais ...), agenda, teeshirt floqué, cotisation A.S., assurance, photos... **se rajoutent à la contribution des familles et seront détaillés sur la facture (13.00€ par mois. Tout ce qui n'est pas utilisé durant l'année scolaire sera remboursé en mai).**

Réduction accordée aux familles de 3 enfants et plus

- 50% pour l'ainé scolarisé à l'école ND Auxiliatrice et/ou au Collège.
Faites-vous connaître auprès du secrétariat

Aides financières

Les familles qui rencontrent des difficultés financières passagères peuvent être aidées :

1. Bourses de collège accordées suivant le revenu fiscal de référence. La demande de dossier se fait auprès du secrétariat courant septembre ;
2. Fonds Social Collégien, la demande doit être faite auprès du Chef d'établissement ;
3. Aide Départementale « Rest'o collège » pour les demi-pensionnaires (4 repas/semaine)

Les aides sont déduites de la facture.

DEMI-PENSION

- 4. 70 € : le ticket occasionnel à retirer au secrétariat**
4, 50 € le repas à partir de 2,3 ou 4 repas réguliers/semaine

En cas d'absence, les repas ne seront remboursés que si les absences sont consécutives. Pour une absence de 4 repas, les 2 premiers ne donnent pas lieu à un remboursement.

PAIEMENT

- a) **Par prélèvement bancaire mensuel** : les prélèvements sont répartis sur 9 mois d'octobre 2020 à juin 2021 (juin est le solde de l'année). Ils sont effectués le 06 de chaque mois.
 1. **Pour une 1^{ère} demande ou pour un changement d'IBAN**, nous vous demandons de retourner au secrétariat **AVANT 14 septembre 2020** : le « mandat de prélèvement SEPA » complété et signé, un Relevé d'Identité Bancaire et la fiche comptable jointe indiquant votre choix.
 2. **Vous étiez en prélèvement en 2019/2020**, vous devez renouveler votre demande pour **2020/2021** en retournant au secrétariat **AVANT LE 14 SEPTEMBRE 2020** la fiche comptable jointe en indiquant votre choix. **Si la fiche comptable n'est pas retournée au secrétariat, le prélèvement est annulé.**

NB : En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés à la famille

- b) **Par chèque** : Vous recevrez **une facture par demi-trimestre pour la ½ pension et par note trimestrielle** soit 5 règlements par chèque.
Les familles qui choisissent ce mode de règlement doivent s'en acquitter **dès réception de la facture.**
Les chèques doivent être **de préférence libellés à l'ordre de : OGEC ND du PONT.**



COLLÈGE NOTRE DAME DU PONT
Groupe Scolaire Notre Dame du Pont

5 avenue François BILLOUX
56600 LANESTER
Tel : 02 97 76 10 25
Courriel : secretariat@ndplanester.org

FICHE COMPTABLE POUR UN ELEVE

*A retourner au SECRETARIAT complétée et signée
pour le 14 septembre 2020 dernier délai*

Voir fiche explicative « TARIFS 2020-2021 »

➔ **EXTERNE :**

46.00€

➔ **DEMI-PENSIONNAIRE :**

L'élève déjeune :

▪ **2 jours par semaine**

81.50 €

▪ **3 jours par semaine**

99.00 €

▪ **4 jours par semaine**

116.50 €

(Cocher la case correspondant à votre choix)

M.et/ou Mme.....

Elève :Classe :

A

Le

Signature